



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Saint-Julien (056)

Date : 9 mai 2016

Nombre de plaintes : 0

Nombre d'évènements consignés dans SPI (en lien avec de « l'intimidation ») : 4 classe TC : 3

Nombre d'évènements consignés dans SPI (en lien avec de « la violence ») : 19 classe TC : 33

Rappel des défis et des objectifs priorisés pour l'année scolaire 2015-2016

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p>1. Améliorer les interventions ou l'encadrement lors des temps non-structurés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Processus clair dans l'école (intervention par l'enseignant, la TES, les surveillantes de dîner en soutien par la TES et temps reconnu après la période du midi pour les suivis) À maintenir - Affiches positives créées par le comité code de vie, dans les corridors. À maintenir - Brigadier en circulation pendant le dîner et la récréation. À maintenir - Support des « Acti-leader » pour animation sur la cour d'école. À maintenir - Coup de cœur des surveillantes. À maintenir - Je vis mes passions ou thème annuel. À maintenir - Système encadrement dans les vestiaires pour les périodes d'éducation physique. À maintenir / très gagnant 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et communication faites aux parents dans le journal de l'école - On sent les élèves engagés dans leur école, haut taux de participation aux diverses activités, grand sentiment d'appartenance. - Le comité pédagogique est en rédaction du projet éducatif et les valeurs et la vision reflètent le climat que nous souhaitons développer et maintenir à l'école.



2. Clarifier les notions de violence, conflit ou intimidation pour tous (personnel, élèves, famille).

- Comité « code de vie » porteur du dossier.

À maintenir

- Formation du personnel. **Prévoir suivi à la formation 5 étapes (avec Chantal R.)**
- Bonification du code de vie. **Révision à chaque année**
- Rencontre secteur TES secteur pour partage des pratiques. **À maintenir**

3. Responsabiliser les élèves face à leurs comportements.

- Ateliers en classe (ligne du temps). **À maintenir**
- Système d'émulation « école ». **À maintenir**



Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : oui /non pourquoi?

Oui, tout le personnel du SDG et des surveillantes de dîner ont reçu 3 modules de formation portant sur l'intervention efficace en lien avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Des outils et des activités ainsi que du matériel de réinvestissement ont été distribués à tous. **Afin d'assurer un suivi à la formation, des rencontres formelles SDG et surveillantes de dîner seront planifiées au calendrier 2016-2017. Ces rencontres nous permettront de valider ensemble les apprentissages faits il y a 2 ans lors de la formation.**

En ce qui concerne le CISSSA, de bons liens sont déjà en place mais, l'organisme a vécu beaucoup de changements au niveau de l'organisation des services, donc plus difficile de savoir qui est notre pivot dans le dossier. **Des discussions sont à prévoir sur la capacité d'intervenir du CISSSA en cas de violence et d'intimidation en cadre scolaire.**

Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi?

Oui et non, aucun incident à signaler donc, pas de procédure de mise en place. **Qui est la ressource externe?**

Les mesures éducatives et de sanction : oui/non pourquoi?

Oui, l'implantation de la technique « Stopper la violence en 5 étapes » comme méthode d'intervention de premier niveau. **Faire le suivi pour s'assurer de la cohérence entre tous les intervenants de l'école.**

Les mesures de soutien : oui/non pourquoi?

Non, pas concrètement puisque nous n'avons pas eu de situation à soutenir. Toutefois, les partenariats gagneraient à être officialisés afin de ne pas gérer la répartition des responsabilités dans le vif d'une situation.

Les difficultés rencontrées :

- Difficile de mobiliser les partenaires dans la prévention (ex. : SQ)
- Suivi de la formation (suivi à l'équipe école, SDG et surveillantes de dîner)



Les éléments facilitants :

- Adhésion de l'équipe école
- Mandat supervisé par le comité code de vie (**capsules aux parents, ligne du temps et implantation de la technique en 5 étapes**)
- Mois de la non-violence du secteur 1
- Implication de tous (cohérence école et secteur 1)

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)</p> <p>Relations entre le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none">- Adhésion de l'équipe et cohésion entre eux- Travail d'équipe plus respectueux (S'assurer de faire le niveau 1)- L'importance de régler les situations potentiellement conflictuelles (prévention) <p>Personnel et élèves</p> <ul style="list-style-type: none">- Personnel plus à l'écoute des élèves- Plus solidaire avec les élèves	<p>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)</p> <ul style="list-style-type: none">- Lien de confiance plus développé- Conscientisation de la ligne directrice face à la gestion des émotions et de la violence- Rétroaction sur les situations avec les élèves	<ul style="list-style-type: none">- Les parents comprennent plus le phénomène et les différences entre conflit, violence et intimidation- Participation active des parents dans l'école- Retour rapide entre le parent, la direction et la TES- Lien de confiance-suivi assuré- Correspondances fréquentes avec les parents de la part des enseignants	<ul style="list-style-type: none">- Peu développé (SQ)



Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Informer davantage les parents (journal de l'école, capsules d'informations de façon plus régulière,...). **À poursuivre**
- Suivi assuré par le comité code de vie, de façon plus ciblée et systématique. **À poursuivre**
- Planifier la formation du personnel de soutien **à planifier**
- **Susciter et développer une participation active de la SQ **À poursuivre car manque de disponibilité****
- Suivi de la part de la CS (vision, plan d'action CS, **accompagnement**) **À poursuivre**

L'évaluation du plan de lutte de l'école **Saint-Julien** a été approuvée par le Conseil d'Établissement le **18 mai 2016**.

Numéro de résolution : # 16-05-18-09 ↳ Jessica St-Jean